

Document d'information communal

sur les risques majeurs

saintmarcellin

SOMMAIRE

> Édito du maire	3
> Présentation du DICRIM	4
> Carte des Aléas de Saint-Marcellin	5
> Moyens d'alerte et d'information	6
Les risques, les bons réflexes :	
> Pluie, inondation	7
> Tempête	10
> Mouvements de terrain	11
> Risque de séisme	12
> Risques naturels	14
> Le risque canicule	16
> Le risque grand froid	18
> Le risque industriel	20
> Le risque transport	22

Face aux RISQUES MAJEURS
Tous concernés
Tous acteurs



Édito

Chers concitoyens,

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs essentiels de protection. C'est la raison pour laquelle notre ville s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS).

Cette organisation est destinée à faire face, aussi efficacement que possible, à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles ou technologiques.

Notre commune n'est pas particulièrement exposée, mais aucune partie du territoire national ne peut raisonnablement se prévaloir d'être à l'abri. La sécurité de la population est une préoccupation majeure de la municipalité. Par conséquent, nous vous informons des risques, mais aussi des dispositions de protection.

Ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour ambition de vous informer et de vous permettre d'adopter les meilleurs reflexes.

Vous y trouverez des informations et des conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité et de notre protection, anticipons ensemble!

Raphaël MOCELLIN Maire de Saint-Marcellin

DICRIM

Document d'information communal sur les RISQUES MAJEURS

Le **DICRIM** et le Document d'information communal sur les risques majeurs. Il vous informe sur les risques majeurs auxquels la ville est exposée. Il comporte également des consignes en cas d'événement majeur.

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

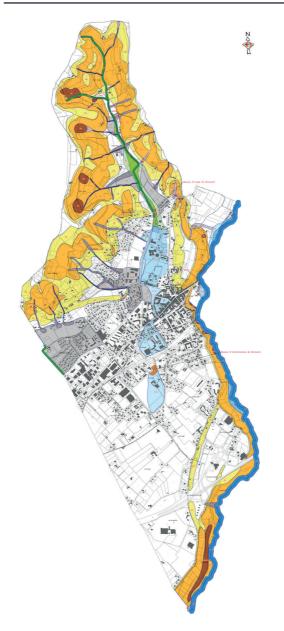
Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, industrielle, liée aux transports... dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

LA VILLE DE SAINT-MARCELLIN EST CONCERNÉE PAR :

- → Les **risques technologiques** (transports de matières dangereuses).
- Les risques naturels (inondations, mouvements de terrains, tempêtes et autres événements météorologiques exceptionnels...).
- Les autres évènements majeurs susceptibles de nous atteindre.



Carte des aléas à Saint-Marcellin







Moyens d'alerte et d'information

FR-Alert

FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. www.fr-alert.gouv.fr



Facebook ville de Saint-Marcellin et site de la ville : www.saint-marcellin.fr



Les équipements mobiles d'alerte ou mégaphones

→ au besoin le porte-à-porte



La radio

France bleu Isère : 98.2

→ Radio Sud Grésivaudan : 88.3



Informez-vous pour être prêts : www.gouvernement.fr/risques



Pour les risques météorologiques, vous êtes invités à consulter le service **Vigilance de Météo France** et de respecter ses consignes.

https://vigilance.meteofrance.com





PLUIE INONDATION



Dès l'alerte:

- Se tenir informé sur l'évolution de la situation
- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Couper l'électricité et le gaz
- Mettre en sécurité les objets de valeur et les polluants
- Installer des mesures de protection temporaire (tels que batardeaux, sacs de sable...)

Pendant l'inondation:

- Rester informé (radio, Météo-France,...)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation:

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

JE M'INFORME





Liberté Égalité

PLUIE - INONDATION Bien préparer son kit de sécurité

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels.

LE KIT DE SÉCURITÉ SE COMPOSE DE



- avec piles de rechange
- · bougies, briquets ou allumettes · nourriture non périssable
- et eau potable
- · lunettes de secours vêtements chauds
- · double des clés
- · copie des papiers d'identité
- argent liquide
- · chargeur de téléphone portable
- articles pour bébé
- · nourriture pour animaux

Le kit de sécurité sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le récupérer le plus rapidement possible.

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation



Les risques naturels LES BONS RÉFLEXES





GOUVERNEMENT

Liberté Égalité

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements

en cas de pluies méditerranéennes intenses



Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant

les comptes officiels



le ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



le me soucie des personnes proches, de mes voisins et des

personnes vulnérables



Je m'éloigne des cours d'eau

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



Je ne descends pas dans les sous-sols et ie me réfugie en hauteur, en étage



Je ne m'engage ni en voiture ni à pied

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX **DE VIGILANCE**

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non péris-sable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie
- 112 ou 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police



Dès l'alerte:

- Se tenir informé sur l'évolution de la situation
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur
- Mettre à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Fermer les portes et les fenêtres

Pendant l'évènement :

- Rester informé (radio, Météo France...)
- Rester à l'abri
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'évènement :

- Ne pas s'aventurer dans une zone sinistrée
- Procéder aux réparations et mises en sécurité raisonnablement possibles (toitures, portes et fenêtres, arbres...)
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés au sol

JE M'INFORME





Dès l'alerte :

- Se tenir informé sur l'évolution de la situation : écoutez les médias et suivez les recommandations des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours

Pendant l'évènement :

- Rester informé (radio, Météo France...)
- Éloignez-vous des points dangereux
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'évènement :

- Ne pas s'aventurer dans une zone sinistrée
- Éloignez-vous des points dangereux
- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par les autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux

JE M'INFORME



RISQUES DE SÉISME



Un **séisme** (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain.



Zone de sismicité 3 (modérée)

Zone de sismicité 4 (moyenne)

Saint-Marcellin est située dans une zone de sismicité 4 (moyenne)







PENDANT LES SECOUSSES





N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.



Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du batiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, comiches, toitures, cheminées, etc.

EN VOITURE



Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.



Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

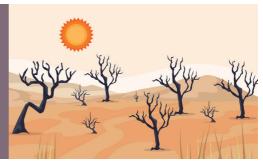




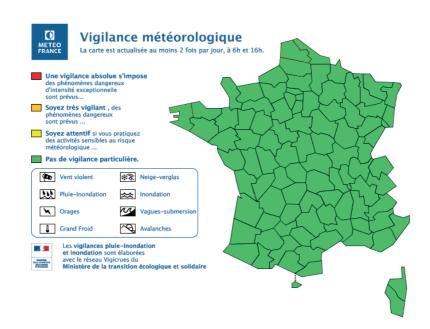
www.gouvernement.fr/risques



LES RISQUES NATURELS



Plus ou moins violents, les évènements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. Tempête, canicule, grand froid, sécheresse... peuvent impacter tout ou partie du territoire. Nous sommes concernés.



PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

- Se tenir au courant.
- Respecter les consignes et les conseils de prudence : vigilance.meteofrance.com
- Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

 Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 Pas de vigilance particulière.

JE M'INFORME







Une canicule est une période caractérisée par une très forte chaleur qui :

- Dure trois jours consécutifs au moins
- Les seuils d'activation de la vigilance orange canicule pour le département de l'Isère sont les suivants : 20°C et plus pendant au moins 3 nuits et 34°C et plus pendant au moins 3 jours.

Ces conditions météorologiques peuvent être difficiles à supporter, en particulier :

- Au début de la période, car le corps n'est pas encore habitué aux températures élevées.
- Quand la canicule s'accompagne d'humidité, d'une absence de vent et/ou d'une pollution atmosphérique.

PLAN CANICULE

Chaque année, un plan canicule national est activé du 1er juin au 30 septembre. Le CCAS de Saint-Marcellin se mobilise pour recenser dans un registre les personnes de plus de 60 ans ou les personnes porteuses d'un handicap, vulnérables aux fortes chaleurs. Les Saint-Marcellinois peuvent s'y inscrire ou être inscrits par un proche au CCAS. **Contact : 04 76 38 81 21**

LES BONS REFLEXES

Se tenir informé et respecter les consignes et les conseils de prudence : vigilance.meteofrance.com





PLUS D'INFOS

0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule
www.meteo.fr





Le **risque grand froid** est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

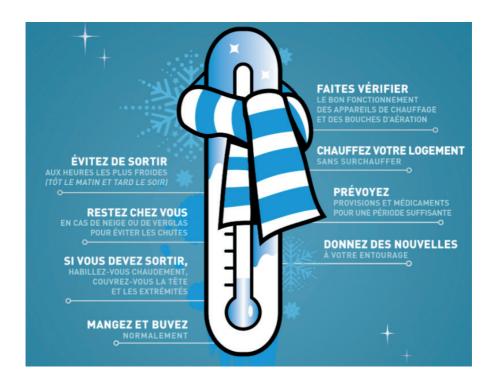
- L'écart aux températures moyennes régionales
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique
- La persistance d'un épisode de froid
- La présence de vent amplifiant les températures ressenties

LES BONS REFLEXES

Se tenir informé et respecter les consignes et les conseils de prudence : vigilance.meteofrance.com



GRAND FROID





Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

Quels peuvent en être les effets?

- Des effets thermiques, liés à une explosion ou à la combustion d'un produit inflammable. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves.
- Des effets mécaniques (blast, bleve) qui résultent d'une surpression suite à une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Les lésions aux tympans et/ou aux poumons, en sont les conséquences principales.
- Des effets toxiques. Une fuite de substance toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acide, etc.) dans une installation peut, par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, ou par ingestion provoquer de graves lésions. Les effets peuvent alors être un oedème aigu du poumon, une atteinte du système nerveux ou encore des brûlures chimiques cutanées ou oculaires.





SI UN NUAGE TOXIQUE VIENT VERS VOUS



Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent et mettez-vous à l'abri dans un local à proximité.



Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide..



Même si vous vous sentez mal, ne vous asseyez pas, ne vous allongez pas : vous pourriez ne pas pouvoir vous relever.

SI LES SERVICES DE SECOURS Vous demandent de vous mettre à l'abri :



Respectez les consignes de confinement : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez ventilation et climatisation, supprimez toute flamme ou étincelle. supprimez toute flamme ou étincelle (n'allumez pas le gaz, ne fumez pas...).



Allumez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.



Dans la mesure du possible, rendez-vous dans une pièce possédant une arrivée d'eau



Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur.



Ne téléphonez pas : les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les secours

SI UN ORDRE D'ÉVACUER EST DONNÉ



Rassemblez vos affaires personnelles indispensables (papiers, argent liquide, médicaments)...



Fermez à clé les portes extérieures



Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé .



Coupez le gaz et l'électricité. Suivez strictement les consignes données par les services de

SOYONS ATTENTIFS!



LE RISQUE TRANSPORT



Transports routiers, Nous sommes concernés...

Le **risque transport** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau, canalisation. Les effets sont mécaniques et lié au carburant et à l'énergie de déplacement.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de Transport de matières dangereuses (TMD) combine l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

Desrisques pour la santé peuvent résulter de certaines matières, de part leurs propriétés, par leur combustion ou encore par réaction chimique (contact cutané, ingestion, inhalation).



RISQUES TECHNOLOGIQUES DONT LES RISQUES LIÉS AUX TRANSPORTS

Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri :

- Respectez les consignes de confinement : bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez la ventilation, évitez toute flamme
- Ne cherchez pas à rejoindre votre famille si elle est à l'extérieur
- Rendez-vous de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques ; Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Écoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Si l'ordre d'évacuer est donné :

- Rassemblez vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments
- Coupez le gaz et l'électricité ; fermez à clé les portes extérieures
- Suivez strictement les consignes données par les services de secours
- Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

JE M'INFORME

saintmarcellin



Document d'information communal sur les risques majeurs de Saint-Marcellin

Hôtel de Ville

21 place d'Armes 38160 Saint-Marcellin 04 76 38 41 61

www.saint-marcellin.fr Préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr Météo France : www.meteofrance.com/accueil